076-217606813-20231207-2023-193-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/1. Publication: 15/12/2023 2023/

OBJET: Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) - Candidature conjointe des communes de Sotteville-lès-Rouen et de Rouen à l'habilitation du territoire « Grammont-Grenet-Voltaire-Lods »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-29,

Vu la loi du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée,

Vu la loi sur le prolongement et l'extension de l'expérimentation de Territoires Zéro Chômeur de longue durée, promulguée le 14 décembre 2020,

Vu l'arrêté du 7 juin 2021 relatif à l'approbation du cahier des charges « Appel à projets - Expérimentation "territoire zéro chômeur de longue durée" »,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021/32 du 10 juin 2021 relative à l'adhésion de la ville à l'association « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée »,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022/16 du 10 mars 2022 relative à l'engagement conjoint des villes de Sotteville-lès-Rouen et Rouen à la démarche TZCLD sur les quartiers Grammont-Grenet-Voltaire-Lods,

Considérant l'engagement du CCAS dans les politiques d'inclusion sociale et professionnelle, notamment pour les publics précaires,

Considérant l'intérêt partagé des communes de Rouen et Sotteville-lès-Rouen à s'engager durablement dans l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de longue durée et à déposer une candidature commune avant le 30 juin 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'autoriser la Ville de Sotteville à candidater officiellement à la deuxième phase d'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » pour le territoire «Grammont-Grenet-Voltaire-Lods»
- de décider de poursuivre l'animation du Comité Local pour l'Emploi après l'habilitation obtenue
- d'autoriser Madame la Maire ou Madame l'adjointe à la Maire en charge des affaires sociales et de la santé à signer toute pièce afférente à ce dossier et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi. La délibération n°2023-193 est adoptée.

> Le Registre dûment signé, Pour extrait conforme,

La Maire, Luce PANE



République Française Liberté - Égalité - Fraternité

VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 7 DECEMBRE 2023

Nombre de Conseillers

en exercice:

35

Nombre de votants:

35

Nombre de présents :

28

Convocations:

1^{ER} DECEMBRE 2023

Etaient présents: Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--00000-

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE

- Mme Clarisse KIRCH

- Mme Mathilde LESAGE

- M. Luc LESIEUR

- Mme Adeline DIANISSY

- Mme Lisa MADELEINE

- Mme Julie GODICHAUD

Pouvoir à M. Alexis RAGACHE

Pouvoir à Mme Eve COGNETTA

Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY

Pouvoir à M. Pierre CAREL

Pouvoir à Mme Laurence RENOU

Pouvoir à Mme Edwige PANNIER

Pouvoir à M. Alexis VERNIER

--00000-

Monsieur Stéphane FERRAND remplit les fonctions de Secrétaire.